

Label *Qualité français langue étrangère*

Conseil d'orientation

Mercredi 19 juin 2019

14h00 – 15h30

Salle Rousseau - CIEP

Compte rendu

1. Participants

Président : M. Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), représenté par Mme Claire Extramiana, chargée de mission auprès de lui, DGLFLF, ministère de la culture ;

M. Manuel Bouard, chef de Pôle du pilotage des opérateurs et des stratégies sectorielles, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, ministère de l'Europe et des affaires étrangères, représenté par Mlle Elisa Schiavini, rédactrice ;

Mme Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, présidente de la commission interministérielle de labellisation, représentant Mme Brigitte Plateau, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Personnalités

M. Michel Cosnard, président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), représenté par Mme Claire Bourhis-Mariotti, conseillère scientifique, département d'évaluation des formations ;

Mme Elisabeth Crépon, présidente de la commission des titres d'ingénieurs (CTI), représentée par M. Jean-Marc Theret, vice-président ;

M. Stéphane Grivelet, secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) ;

Mme Béatrice Khaiat, directrice générale de Campus France, représentée par M. Emmanuel Becquart, responsable du label *Bienvenue en France*, direction des relations extérieures et institutionnelles ;

M. Christophe Tissot, président du Groupement FLE ;

M. Jean-Luc Librati, président du groupement professionnel SOUFFLE ;

Mme Hannelore Guerrand, auditrice *Qualité FLE*, double profil.

M. Thierry Pelletier, responsable qualité – label Eduform, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Opérateur – CIEP

M. Stéphane Foin, directeur adjoint du Centre international d'études pédagogiques ;

Mme Caroline Mouton Muniz, responsable du label *Qualité français langue étrangère*, département langue française ;

Excusés

M. Michel Doulcet, président de la Fondation Alliance française ;

1

Mme Florence Houpert Le Rolland, cheffe de produit, direction marketing représentant M. Christian Mantei, directeur général de l'agence Atout France ;
 Mme Frédérique Penilla, présidente de l'Association des directeurs de centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE) ;
 Mme Annick Rivens, présidente de Ranacles ;
 Mme Juliette Salabert, responsable du département langue française.

2. Membres du conseil d'orientation

Stephane Foin et Claire Extramiana souhaitent la bienvenue aux 3 nouveaux membres et les remercient de leur présence au sein du conseil d'orientation du label :

- Mme Hannelore Guerrand, auditrice *Qualité FLE* ;
- M. Thierry Pelletier, responsable qualité – label Eduform, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;
- Mme Annick Rivens, présidente de Ranacles.

Les mandats du représentant de Unosel, M. Vincent Dollé (ancien président de l'association QuaRES) et M. Jean-Claude Sentenac (auditeur *Qualité FLE*) n'ont pas été renouvelés.

3. Actualité du processus de labellisation

- 112 centres labellisés à la date de la réunion.

| Statut | Nombre |
|----------------------|-------------------------------|
| Association | 10 |
| Alliance française | 10 |
| Chambre de commerce | 2 |
| Centre privé | 50 |
| Centre universitaire | 27 |
| Grande école | 11 |
| Lycée | 1 lycée international + 1 CFA |

| Groupement professionnel | Nombre d'adhérents | Labellisés <i>QFLE</i> |
|------------------------------|--------------------|------------------------|
| ADCUEFE | 35 | 23 |
| Fondation Alliance française | 19 | 10 |
| Groupement FLE | 33 | 25 |
| SOUFFLE | 14 | 14 |

- Nouveaux centres labellisés en 2018 :

| |
|----------------------------------------------------------------|
| AEFTI-EF 71, Mâcon |
| Centre de langue française, université Cergy-Pontoise |
| Centre de langues, université Bretagne Sud (Lorient et Vannes) |
| Confluence formation, Strasbourg |
| Culture Education Formation Individualisée, Bron |

| |
|---------------------------------|
| Alliance française de Toulouse |
| CFA Louis Prioux, Bar le Duc |
| Li'langues, Lille |
| Méditerranée formation, Avignon |

Un nouveau centre, audité en février 2018, n'a pas été labellisé.

- Sur la base du rapport d'un audit de contrôle organisé dans le cadre de la procédure de traitement des réclamations, la commission interministérielle de labellisation a retiré le label à un centre privé le 13 décembre 2018.
- Nouvelles candidatures en 2019 : 3 universités, 1 école d'ingénieurs, 5 ou 6 dossiers de centres privés sont en cours de traitement.
- 39 audits d'ores et déjà prévus en 2019 (25 en 2018).

4. Promotion du label et des centres labellisés

✓ Campus France

- Participation du CIEP aux journées et à l'assemblée générale du Forum.
- Séminaire sur l'accueil des étudiants internationaux à Strasbourg dans les locaux de l'ENA (15/16 mai 2019). Le CIEP regrette que le label *Qualité FLE* ne soit jamais cité lors de ces rencontres. C'est pourtant un outil créé pour soutenir les politiques de mobilité entrante et améliorer l'accueil des étudiants internationaux en France. Soutien aussi à la francophonie.
- Le renouvellement de la convention CIEP-Campus France est en cours.
- Label *Bienvenue en France* : les membres du conseil s'inquiètent de la bonne articulation entre les deux labels (*Bienvenue en France* et *Qualité FLE*). Mme Bourhis-Mariotti indique que le Hcéres s'étonne de ne pas avoir été associé à l'élaboration et la mise en place du label *Bienvenue en France*, d'autant que le Hcéres porte depuis 2012 le label CEQUINT sur la qualité de l'internationalisation des établissements ou des formations ; un certain nombre des critères évalués en vue de l'obtention du label *Bienvenue en France* sont déjà évalués par le Hcéres lors des évaluations des formations, des écoles doctorales, des unités de recherche et des établissements (évaluations tous les 5 ans). Il semblerait judicieux qu'une concertation ait lieu

entre le Hcéres, la CTI et Campus France, afin d'articuler tous les dispositifs d'évaluation auxquels les établissements sont déjà soumis, et éviter ainsi à ces derniers de devoir multiplier les dossiers et les visites d'experts.

M. Theret précise également que lors des audits des formations d'ingénieur la CTI analyse la mobilité entrante (proportion d'élèves étrangers suivant la formation) et de ce fait les conditions d'accueil et de soutien à ces élèves. Cette analyse n'est pas aujourd'hui aussi détaillée que sur le label *Bienvenue en France* mais pourrait le devenir si Campus France acceptait de partager, voire de déléguer les analyses dans les écoles d'ingénieur. Les charges d'audit dans les écoles sont effectivement élevées, comme l'indique le Hcéres. La CTI et le HCCéres ont décidé de mettre en place des audits coordonnés (dossier unique, visite unique) pour réduire fortement cet impact lors des audits périodiques. Les résultats obtenus confirment l'intérêt de cette action.

Les représentants des centres privés s'inquiètent aussi de l'impact de ce nouveau label sur le label *Qualité FLE* déjà existant et pas toujours suffisamment promu par les espaces Campus France. Ce label est-il complémentaire ou redondant pour les écoles labellisées *Qualité FLE* ? Beaucoup de critères sont déjà couverts par le référentiel *Qualité FLE* dont le périmètre est plus large (il intègre les domaines enseignants, formation). M Tissot pense que le label *Bienvenue en France* peut constituer une menace pour le label *Qualité FLE*, dans la mesure où les universités ont des budgets contraints. La diffusion du label *Bienvenue en France*, valable pour toute l'université voire la Comue, peut limiter l'intérêt de faire labelliser un centre universitaire d'études du français.

Jean-Luc Librati souligne l'attribution du label *Qualité FLE* à tous les établissements volontaires quel que soit leur statut. Le label *Bienvenue en France* ne concerne que les établissements d'enseignement supérieur et fera forcément du tort à ceux qui ne pourront pas se porter candidat. On fait marche arrière.

Emmanuel Becquart souligne qu'il n'y a pas crainte à avoir car le label *Qualité FLE* est déjà bien installé. Son implantation à l'étranger n'est plus à démontrer. Le label *Bienvenue en France* n'a pas vocation à remplacer ce qui est déjà réalisé sur le périmètre du FLE. La partie du Label *Bienvenue en France* qui s'intéresse à l'offre de formation en FLE n'est qu'un indicateur sur les 20 du label et par conséquent sur cet aspect-là, son périmètre est beaucoup plus réduit que celui du label *Qualité FLE*. Pour l'essentiel le Label *Bienvenue en France* se focalise sur les dispositifs d'accueil des établissements d'enseignement supérieur et non sur la partie académique. La première année il repose sur une auto-évaluation puis en seconde année sur une visite d'experts. A la démarche du label *Bienvenue en France* initiée par le MESRI et confiée à Campus France - à destination essentiellement des établissements d'enseignement supérieur et marginalement des écoles de FLE - seront prochainement associés le HCERES et la CTI. En cours de discussions également la participation du CIEP. Une réflexion sur les référentiels des deux labels peut s'envisager comme partage de pratique. Et quant à savoir si la labellisation d'un établissement entraîne l'obtention des deux labels simultanément, cela supposera que les champs des deux se recouvrent, ce qui n'est que marginalement le cas sur 1 indicateur.

Stéphane Foin informe les membres du conseil qu'il est prévu que le CIEP soit au comité de pilotage du label *Bienvenue en France*. La bonne articulation entre les deux labels est

indispensable et souhaitée par les deux opérateurs. La création du label *Bienvenue en France* permettra aussi de valoriser le label *Qualité FLE* pour que tous les établissements progressent dans les conditions d'accueil et d'offre de FLE qu'ils offriront.

Les membres du conseil demandent au CIEP de se rapprocher de Campus France afin d'identifier les critères communs aux deux référentiels et envisager une procédure de labellisation conjointe, éventuellement la possibilité d'attribuer le label *Bienvenue en France* automatiquement aux établissements labellisés *Qualité FLE* (écoles de FLE qui ne pourront pas être accueillies dans le dispositif *Bienvenue en France*).

Thierry Pelletier insiste sur l'importance d'une procédure conjointe. Un travail est en cours pour rapprocher les labels Eduform et *Qualité FLE*.

Jean-Marc Theret précise que la procédure d'un audit conjoint avec le Hcéres sera automatique à partir de 2020.

Emmanuel Becquart prend note de cette demande de comparaison des deux référentiels et en informera sa direction.

- ✓ Congrès de la **CTI** à St Etienne, février 2019. La CTI encourage ses écoles à se porter candidat au label *Qualité FLE*. Afin de mieux connaître ce processus de labellisation, Anne-Marie Joly, experte à la CTI, était présente lors de l'audit de l'école d'ingénieur EPITA début avril. Un article paraîtra dans la prochaine lettre d'information de la CTI.
- ✓ **FIPF** : le CIEP a participé au congrès régional organisé à Dakar pour la zone Afrique et océan Indien (24-29 juin) et sera présent au congrès régional d'Athènes pour la zone Europe (4-8 septembre prochains).
- ✓ Congrès **UPLEGESS** à Albi, mai 2019. Nombreux échanges avec les responsables des départements de Fle des écoles ou universités présentes au congrès.
- ✓ **TV5 Monde** : partenaire du label, les 29 et 30 juin 2019, l'émission Destination francophonie mettra en avant les centres de langue labellisés *Qualité FLE* de l'association *Souffle*.
- ✓ 3 salons à l'étranger prévus en 2019 : **IALC** à Séville en mars dernier, **ALPHE** à Londres fin août, **ICEF** à Berlin début novembre.
- ✓ **Réforme de la formation professionnelle** : le décret relatif à la qualité des actions de formation professionnelle et à la certification des prestataires est paru le 8 juin 2019. Le décret du 30 juin 2015 fixait 6 critères d'appréciation de la qualité d'une action de formation et avait confié au CNEFOP le référencement des labels répondant à ces 6 critères. Le nouveau décret, mentionne un nouveau critère (« Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel»). Un référentiel national unique prenant en compte ces 7 critères et 32 indicateurs a été créé. La certification qualité pourra être délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences sur la base du référentiel national. L'agence France compétences est chargée d'établir la liste des labels respectant ces nouvelles exigences qualité. Le CIEP a déjà eu des échanges avec France

compétences afin d'obtenir cette reconnaissance. La procédure à suivre sera publiée prochainement sur le site de l'agence.

Thierry Pelletier insiste sur l'importance de cette reconnaissance par France compétences. Elle garantira au label *Qualité FLE* son déploiement dans le champ de la formation professionnelle en plein développement. Des démarches similaires ont été engagées pour le label Eduform.

Le label *Qualité FLE* reste inscrit à la liste du CNEFOP jusqu'au 31 décembre 2020.

✓ L'arrêt de l'envoi de la version papier du **Guide des centres labellisés** a été bien accueilli par les collègues en poste dans le réseau français à l'étranger. Le CIEP transmet la brochure électronique actualisée après chaque réunion de la commission interministérielle de labellisation. Des exemplaires de la version papier pourront être imprimés ponctuellement, à la demande des postes ou lors de la participation du CIEP à certains événements.

✓ **Lettre d'information trimestrielle** : la dernière lettre est parue le 12 juin 2019 avec à « la une » les témoignages de deux responsables de centres universitaires de FLE labellisés récemment.

5. Séminaire annuel des auditeurs

Forte participation, équipe quasi complète.

Focus sur la réforme de la formation professionnelle et le label *Bienvenue en France*.

6. Recrutement de nouveaux auditeurs

En accord avec la commission, le CIEP envisage de recruter des collègues spécialistes de l'enseignement du FLE en contexte universitaire, de la formation professionnelle et aux migrants. Le choix des auditeurs se fera avant les congés d'été puis formation mi-septembre pour un premier audit en octobre ou novembre.

7. Amélioration du référentiel

La commission interministérielle de labellisation réunie le 19 avril dernier a donné son accord pour que les aménagements déjà accordés aux établissements membres de la CTI soient étendus à tous les établissements d'enseignement supérieur déjà audités sur ces critères par d'autres instances (HCERES, CGE...). Le CIEP rencontrera la cellule qualité de la CGE prochainement afin de valider les critères concernés.

8. Bilan financier

La procédure d'achat d'un logiciel entièrement dédié à la gestion administrative et financière du label est en cours. Le projet a été présenté et validé avec les groupements professionnels présents à la réunion du « groupe de travail label *Qualité FLE* » le 12 mai dernier.

La rédaction du cahier des charges est réalisée par le secrétariat général du CIEP en étroite collaboration bien sûr avec l'équipe du label. Le calendrier prévu est le suivant :

- septembre 2019 : lancement du marché,
- octobre : choix du prestataire,
- septembre 2020 : logiciel opérationnel.

9. Questions diverses

10. Date de la prochaine réunion

Prochaine réunion prévue en décembre 2019.